

Reprise du guidon : préparer la révision de printemps !

Paris, le 15 mai 2018 – Avec l'arrivée des beaux jours et des week-end ensoleillés, les motards sont prêts à reprendre le guidon. LeLynx.fr, leader de la comparaison d'assurances, liste les vérifications à effectuer avant de profiter des premières sorties de l'année. Batterie, niveaux, pneumatiques...après l'inspection du véhicule, c'est aussi l'occasion de faire le point sur son contrat d'assurance, et pourquoi pas de faire jouer la concurrence !

Un check-up total avant de reprendre la route

Lorsqu'une moto passe tout l'hiver au garage, sa batterie risque de se décharger, voire d'être complètement à plat. Entre l'immobilité et les basses températures, la batterie se décharge plus vite. Pour limiter ce phénomène, la solution peut être de démarrer sa moto de temps à autres, ou encore d'utiliser un chargeur spécialement adapté aux batteries de motos.

Une fois la batterie rechargée, il faut vérifier l'état général de la moto :

- > vidanger le moteur,
- > graisser les câbles, les axes d'articulation et la chaîne de transmission primaire,
- > vérifier les niveaux d'huile moteur, de liquide de frein et de refroidissement,
- > vérifier que les pneus ne sont pas abîmés (déchirures, craquelures...).

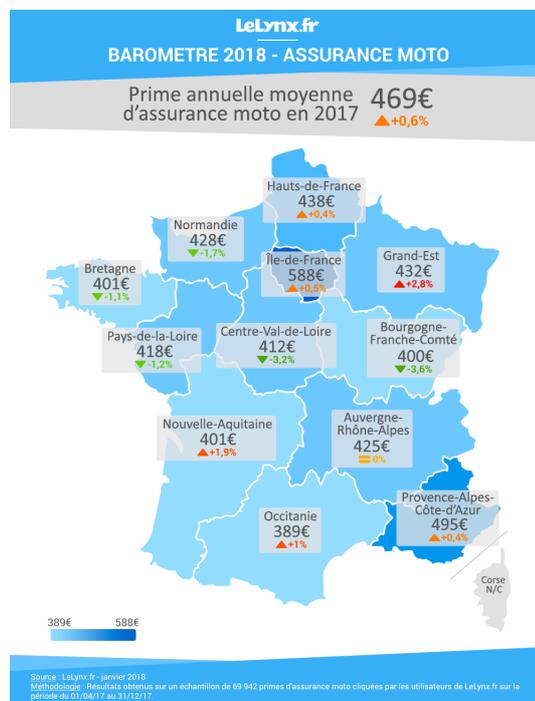
Une promenade de rodage d'une dizaine de kilomètres permet ensuite de vérifier les derniers réglages mécaniques : freins et plaquettes, éclairages, pneus, ou tout bruit anormal.

Focus sur l'assurance moto

Outre la vérification du véhicule, la période est aussi propice à la révision de son contrat d'assurance moto.

« Lorsque vient le moment de souscrire une assurance ou de faire le point sur son contrat, il est important de prendre en compte la cylindrée de la moto, et les besoins du motard pour souscrire l'offre la mieux adaptée » explique **Martin Coriat, Directrice Générale LeLynx.fr**. « Minimum légal obligatoire, l'assurance « au tiers » constitue ainsi une couverture de base, idéale pour les véhicules d'occasion ou de faible valeur, car elle ne couvre que les dommages causés à un tiers en cas d'accident responsable. En revanche, il est conseillé aux propriétaires de deux-roues puissants d'opter pour des contrats plus protecteurs, tels qu'une formule « intermédiaire » ou « tous risques », l'offre la plus complète ».

En 2017, la prime moyenne des motards s'élevait à 469€, en légère hausse de 0,6%, ce qui s'explique notamment par une baisse des accidents mortels sur les routes. Si les primes des motards varient d'une région à une autre, à l'image de l'assurance auto, l'Île-de-France affiche la prime moyenne la plus élevée, à 588€/an, suivie par la région PACA. À l'inverse, c'est la région Occitanie qui reste la plus avantageuse pour les 2 roues, avec une prime moyenne de 389€/an (vs 385 € en 2016).



Jeunes conducteurs : quelques astuces pour faire baisser la facture

Les beaux jours voient aussi arriver sur les routes les jeunes conducteurs, pour qui l'assurance moto se révèle très coûteuse. En effet, en matière d'assurance moto, le statut de jeune conducteur n'a rien à voir avec l'âge, mais à la date d'obtention du permis deux-roues inférieure à 3 ans. Autrement dit, même si le conducteur possède le permis voiture depuis plusieurs années, cela ne lui donne aucun avantage lors de la souscription d'une assurance moto. Ce peu d'expérience à moto est même à l'origine d'une surprime appliquée par les compagnies d'assurance pouvant atteindre 100% des tarifs affichés, frileuses à l'idée de couvrir un motard débutant.

Heureusement, il existe des moyens d'alléger la facture, parmi lesquels :

- **Bénéficier de la conduite accompagnée** : accessible dès l'âge de 15 ans, l'apprentissage accéléré de la conduite (AAC) permet de passer plus rapidement de la catégorie des conducteurs novices à celle des conducteurs expérimentés. En plus de faciliter la recherche d'un assureur, la conduite accompagnée peut faire baisser la surprime appliquée aux jeunes permis moto.
- **Devenir conducteur secondaire** : si un parent ou un membre de la famille plus expérimenté possède une moto depuis plusieurs années, il peut être intéressant d'en devenir le conducteur secondaire si le contrat d'assurance le permet. La cotisation reste la même, mais au bout de 2 ans, le jeune conducteur peut à son tour souscrire une assurance moto en tant que conducteur principal, sans payer de surprime.
- **Souscrire une assurance au tiers** : cette formule reste la moins chère du marché, mais en cas d'accident responsable, le jeune conducteur ne sera pas indemnisé pour les dommages causés à son véhicule. Seuls ceux subis par une personne tierce seront pris en charge.
- **Opter pour un véhicule moins puissant** : une moto avec une valeur moins importante ou d'occasion par exemple est naturellement moins chère à assurer. En choisissant un deux-roues moins puissant, l'assuré évite logiquement une facture trop élevée.

A propos de LeLynx.fr

LeLynx.fr, dirigé par Martin Coriat, est un comparateur d'assurances en ligne créé en 2010. Le site propose un service de comparaison en toute impartialité des contrats d'assurance auto, santé, deux-roues et habitation. Avec plus de 9 millions d'utilisateurs, LeLynx.fr est aujourd'hui le site de comparaison d'assurances en ligne le plus utilisé en France (TNS-Sofres, 2015). La société est la filiale française de Confused.com, société cotée à la bourse de Londres.

Pour plus d'informations : <http://www.lelynx.fr>

Suivez LeLynx.fr sur :

<https://twitter.com/lelynxfr>

<https://www.facebook.com/LeLynx.fr>

<https://www.youtube.com/user/LeLynxComparateur>